

État des dons patriotiques envoyés par les administrateurs du district d'Arcis-sur-Aube pour les défenseurs de la République, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794)

## Citer ce document / Cite this document :

État des dons patriotiques envoyés par les administrateurs du district d'Arcis-sur-Aube pour les défenseurs de la République, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 383;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1961\_num\_83\_1\_36247\_t2\_0383\_0000\_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023



## [Etat des dons]

COMMUNES	DATE DU DÉPOT	MONTANT EN:						1
		bas (paires)	Souliers	chemises	Draps	Argent		OBSERVATIONS
St Léger s. Margerie	15 frim.			24		16	10	
Torcy-le-Grand	16 frim.			19				į
Chavanges	id.			»		47	4	
Longsols	24 frim.			13		13		
Chalette	25 frim.	2	2	19		t		
Charmont	29 frim.			23	_			
Magnicourt	$1^{er}$ niv.			27 dont 1	8	25		
		ļ		de femme		1		
L'abbaye-sPlancy	2 niv.	!		24		6	15	
Plancy	id.	41		50 et 1	15			
			İ	cravate				
Pars	3 niv.			21		9	5	
Braux-sous-Pars	4 niv.	ł		33		26		
Droupe-Ste-Marie	5 niv.	į I		24				
Fontaine-les-Grès	6 niv.	ļ		14		2		une livre
Grandville	id.	1	1	28				et demie
L'Huître	14 niv.	•		86	6			de charpie
Chassericourt	16 niv.	2	:	13				4 paquets
Dampierre	id.	1	!	50				de charpie
Boulages	22 niv.	1		24 et 8	2			1 serviette
		1		de femme				et plusieurs
Chavanges	23 niv.		6	89 et 13	7			paquets de
		1		de femme				charpie

21

La commune de Boulogne-sur-Mer adresse à la Convention l'état des dons faits pour les besoins de la patrie, montant à 42,089 liv. 5 s. en argent, et l'argenterie de ses églises (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Boulogne-sur-Mer, 26 niv. II. A la Conv.] (3)

« Citoyens,

La commune de Boulogne-sur-Mer, vous annonce par mon organe qu'elle vient de faire remettre à la Trésorerie nationale:

en numéraire 42 089 l. 5 s., en or 2 onces 6 gros 8 grains, 31 croix ci-devant St Louis, 1 croix de Malte, 2 médailles de l'Ecole vétérinaire, en vermeil 130 onces 6 gros 3 grains, en argent 1103 onces 4 gros, 12 couteaux en manche d'argent.

Elle a joint à ces dons 4153 cchemises, 146 habits ainsi qu'une grande quantité de vestes, culottes, guêtres, manteaux, souliers et armes pour les défenseurs de la patrie et dont je vous remets ci-joint l'état.

La commune de Boulogne me charge de vous féliciter de vos glorieux travaux, et vous invite à n'abandonner le gouvernail du vaisseau de la République que quand il sera rendu au port de la paix et du bonheur.»

DESENCLOST fils.

22

Les citoyens de la commune de Coudray (1) déposent, pour les braves défenseurs de la République, différens effets d'habillement (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Le Coudray, s.d.] (4)

« Citoyens Législateurs,

La Société populaire du Coudray-sur-Seine, district de Corbeil, félicite la Convention sur son gouvernement provisoire et sur ses glorieux travaux. Elle prie les braves montagnards de rester fermes à leur poste jusqu'à ce que le dernier des tyrans coalisés et de leurs suppôts soit exterminé. De son côté, elle ne négligera rien pour déjouer tous les efforts des malveillans: elle en a fait le serment; et elle a chargé ses députés de renouveler au milieu de ses représentans celui qu'elle a déjà fait de soutenir jusqu'à la mort, l'unité et l'indivisibilité de la République, la liberté, l'égalité et la fraternité, mais pour vous donner de plus grandes preuves de son civisme, nous venons en son nom déposer sur l'autel de la patrie le don civique qu'elle fait à ses intrépides défenseurs. Si le don ne répond pas à toute l'énergie de ses désirs, nous pouvons vous assurer qu'il est selon toute la latitude de ses facultés. Le procès-verbal que nous vous lirons à la suite de cette adresse vous prouvera authentiquement ce que peuvent l'enthousiasme et l'amour de la li-

<sup>(1)</sup> P.V., XXIX, 274. Mention dans Mon., XIX, 233; J. Sablier, n° 1081; J. Fr., n° 480.
(2) Bin, 27 niv. (2° suppl¹).

<sup>(3)</sup> C. 288, pl. 879, p. 12. Etat des dons (p. 13).

<sup>(1)</sup> C'est la Sté popul. et non la commune. Voir

ci-après, même séance, n° 67. (2) P.V., XXIX, 275. Mention dans Sablier, n° 1081.

<sup>(3)</sup>  $B^{in}$ , 27 niv. (1er supplt).

<sup>(4)</sup> C. 288, pl. 879, p. 25. Etat des dons (p. 24).